

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

## COMMUNE DE LABEGUDE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 10 avril 2026**

**Présents :** MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

**Absent excusé et procuration :** M GOSSE Pascal à M DURAND Gérald

**Secrétaire de séance :** M DURAND Gérald

**N° 23/2026**

### DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX 2026

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les différents tarifs communaux et de les voter comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026 :

	<u>Rappel 2025</u>	<u>2026</u>
<b>I- PRODUITS DOMANIAUX</b>		
<b>A) Location immeubles (aux micro-entreprises et associations extérieures)</b>		
Salle des fêtes	10 € / heure	10 € / heure
Salle du Clos	7 € / heure	7 € / heure
Stade municipal	10 € / heure	10 € / heure
<b>B) Droit de voirie</b>		
Occupation domaine public	14 €/m <sup>2</sup> /an	14 €/m <sup>2</sup> /an
Camion "Plats à emporter" limité à 20 m <sup>2</sup>	14 € par jour	14 € par jour
Camion "Vente outillage ou similaires"		
<b>C) Concessions cimetières</b>		
Concession trentenaire	170 €/m <sup>2</sup>	170 €/m <sup>2</sup>
Concession 15 ans	95 €/m <sup>2</sup>	95 €/m <sup>2</sup>
Colombarium (case 3 urnes) concession 30 ans	995 €	995 €
Dispersion des cendres	45 €	45 €
Caveau simple 30 ans	1 050 €	1 050 €
Caveau provisoire 4 semaines soit 28 jours gratuits puis tarif à la semaine jusqu'à 6 mois maximum (toute semaine entamée est due)	40 € à partir de la 5 <sup>ème</sup> semaine	40 € à partir de la 5 <sup>ème</sup> semaine

<b>II- RECOUVREMENTS</b>		
Forains : forfait eau et électricité	<i>50 € par jour</i>	<b>50 € par jour</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :  
- vote les tarifs 2026 proposés par Monsieur le maire

Fait et délibéré à Labégude, le 23 avril 2026.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,  
PONTHIER Jean-Yves

Le secrétaire de séance,  
M DURAND Gérald

